

N° 6299⁷**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2011-2012

PROPOSITION DE LOI**modifiant**

- la loi modifiée du 27 mars 1986 fixant les conditions et les modalités selon lesquelles le fonctionnaire de l'Etat peut se faire changer d'administration,
- la loi modifiée du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(26.6.2012)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 15 juin 2012 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel de la

PROPOSITION DE LOI**du 5 juillet 2011 modifiant**

- la loi modifiée du 27 mars 1986 fixant les conditions et les modalités selon lesquelles le fonctionnaire de l'Etat peut se faire changer d'administration,
- la loi modifiée du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat

qui a été adoptée par la Chambre des députés dans sa séance du 13 juin 2012 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ladite proposition de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 16 décembre 2011 et 8 mai 2012;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser la proposition de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 26 juin 2012.

*Pour le Secrétaire général,**L'Attaché 1er en rang,*

Yves MARCHI

Le Président ff.,

Georges PIERRET

